

Le 20 janvier 2021



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)
s'engagent pour la santé de tous dans les territoires.

Elles participent à la lutte contre le COVID19 et aux campagnes de
prévention et de vaccination de la population.

Déjà **79** projets de **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** en Occitanie dont **6** Accords Conventionnels Interprofessionnels* (ACI) signés.

La CPTS : un collectif de soin au service des patients d'un territoire

Les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** ont pour objectif de concourir à **l'amélioration de la prise en charge des patients** grâce à meilleure coordination des acteurs de santé qui la composent. Elles permettent également que les patients aient les bons soins aux bons moments, de façon adaptée et graduées.

Des professionnels de santé et particulièrement ceux de ville peuvent décider de se constituer en **COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS)** dans une logique de projet populationnel. L'objectif est de **travailler ensemble** au sein d'un territoire donné en assurant une meilleure coordination dans les actions et en structurant des parcours de santé.

Les professionnels des établissements hospitaliers publics ou privés, notamment du fait de leur fonction de proximité, peuvent participer ou contractualiser avec les CPTS.

** ACI : L'Accord Conventionnel Interprofessionnel permet de bénéficier d'un financement pérenne et dans lequel est développée la mise en œuvre des missions suivies par les CPTS, en fonction du diagnostic réalisé dans le projet de santé.*

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

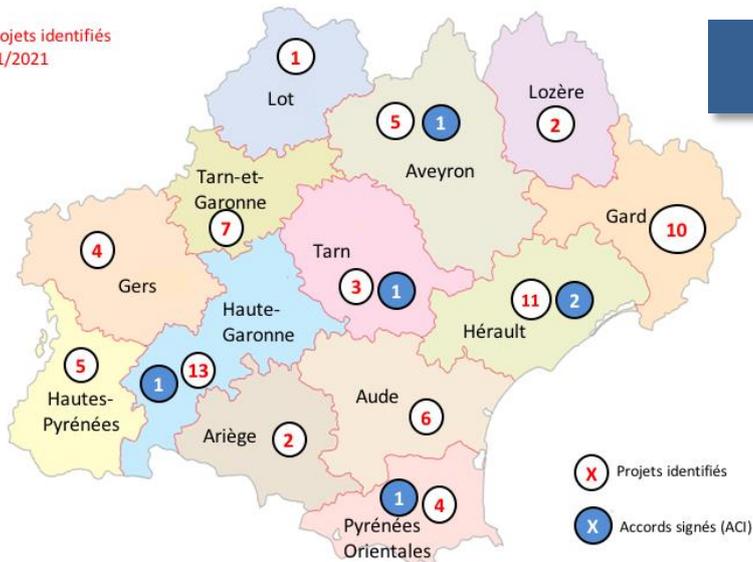
www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr

Déploiement des CPTS – Situation Janvier 2021

79 projets identifiés
04/01/2021



79 PROJETS CPTS en Occitanie

dont 6

Accords Conventionnels
Interprofessionnels (ACI) signés

Accompagnements des projets de CPTS.

Les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé** constituent un outil structurant de l'exercice coordonné pour les acteurs de santé qui prennent la responsabilité de **s'organiser eux-mêmes** afin de proposer une offre de soins adaptée aux besoins de la population de leur territoire.

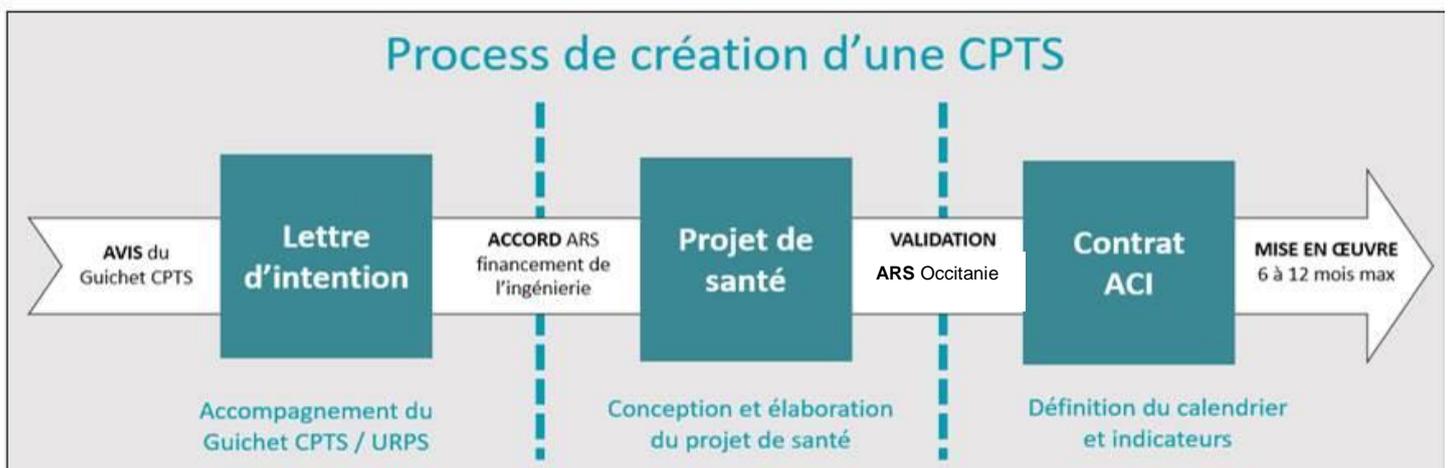
Un **partenariat stratégique entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les Unions Régionales des Professionnels de Santé* (URPS)** permet d'accompagner et d'évaluer le déploiement des CPTS à l'échelle de la région Occitanie.

***URPS** : L'ensemble des professionnels de santé libéraux est représenté, au sein de la région Occitanie, pour chaque profession, par une **Union Régionale des Professionnels de Santé**.

Un outil innovant a été mis en place par les URPS : **le Guichet CPTS**.

Ce site WEB dédié permet de s'approprier les principes de fonctionnement de ce dispositif et de trouver des outils facilitant la mise en œuvre d'un projet.

www.guichet-cpts-occitanie.org



Et les perspectives 2021.

- **40 signatures d'Accords Conventionnels Interprofessionnels (ACI)** d'ici la fin de l'année 2021 en Occitanie.
- **Renforcer le travail de proximité sur les territoires** avec les différents intervenants.
- Maintenir la **dynamique d'exercice coordonné** pluriprofessionnel.